

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **20 décembre 2022 à 17:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Normand Dupont, directeur général adjoint et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

**RÉSOLUTION...
2022-12-772**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-773**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION DE LICENCES INFONUAGIQUES MICROSOFT TEAMS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **ITI INC.**, revendeur désigné par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'acquisition de licences infonuagiques Microsoft Teams, pour une période de **36 mois**, au montant maximum de **53 839,17 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.133.00.415**.

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2022-12-774**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-082 P
NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES
ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires, pour l'année 2023, au montant de **100 658,17\$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.415.00.527**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-775

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE RELATIVE À L'INTERVENTION POLICIÈRE DU SERVICE
DE POLICE DE LA VILLE DE BLAINVILLE DANS LES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION
SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER**

ATTENDU QUE l'article 214.1 de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ I-13.3)* prévoit qu'une commission scolaire ainsi que l'autorité de qui relève chacun des corps de police desservant son territoire doivent conclure une entente concernant les modalités d'interventions des membres du corps de police en cas d'urgence ainsi que lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence leur est signalé et visant à mettre en place un mode de collaboration à des fins de prévention et d'enquête;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) ont signé en 2017 une entente de cinq (5) ans relative à l'intervention policière dans les établissements d'enseignement, laquelle est échue, et qu'il y a lieu de la renouveler pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le directeur du Service de police, à signer, pour et au nom de la Ville, **L'ENTENTE RELATIVE À L'INTERVENTION POLICIÈRE DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE BLAINVILLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-776

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL
SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 1608
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel sur l'application du *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*, lequel couvre la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, et ce, conformément au Règlement et à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-777

**MANDAT À LA FIRME TRIVIUM AVOCATS
DOSSIER DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
NUMÉRO SAI-M-319064-2210**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mandater la firme **TRIVIUM AVOCATS** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier du Tribunal administratif du Québec numéro SAI-M-319064-2210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-778

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
CARREFOUR ALIMENTER L'ESPOIR DE BLAINVILLE (CALEB)**

ATTENDU QUE l'organisme **Carrefour alimenter l'espoir de Blainville (Caleb)** fait de la distribution alimentaire sur l'ensemble du territoire de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE les besoins en aide alimentaire sont en constante croissance;

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif a pour mission de lutter contre la pauvreté, la faim et l'inclusion sociale;

ATTENDU QUE l'organisme met tout en œuvre pour déployer un service d'aide alimentaire hebdomadaire sur le territoire et un service d'écoute afin d'aider les individus en situation de faibles revenus sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accorder à l'organisme **Carrefour alimenter l'espoir de Blainville (Caleb)** une subvention ponctuelle au montant de **25 000 \$** pour la distribution alimentaire en 2023, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-779

OFFRE DE RACHAT DU LOT 6 458 114
9420-0730 QUÉBEC INC.
RUE JEAN-GUYON

ATTENDU QUE par acte notarié, signé le 27 octobre 2021, la Ville a vendu à la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** le lot 6 548 114 du Cadastre du Québec, au prix de **421 047 \$**;

ATTENDU QUE cet acte de vente comporte des obligations pour la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.** dont celle de construire un bâtiment d'une valeur minimale de 1 800 000\$ d'ici le 31 décembre 2023, tel qu'autorisé par la résolution 2022-08-505 du conseil municipal suite à une demande de prolongation de délai;

ATTENDU QUE la compagnie a avisé la Ville au début de mois de novembre qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser le projet de construction prévu en raison des fortes augmentations de coûts liées à la pandémie et qu'elle souhaite, en conséquence, rétrocéder le lot à la Ville, au prix payé, plus les frais d'arpentage.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

- **D'AUTORISER** le rachat du lot **6 458 114** du Cadastre du Québec, vendu à la compagnie **9420-0730 QUÉBEC INC.**, pour un montant de **421 047 \$**, plus les frais d'arpentage au montant de **2 025,11 \$** taxes incluses;
- **QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le prix d'achat et tous les frais de professionnels liés à cette transaction à même les fonds prévus au *surplus accumulé*;
- **QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente et tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-780

APPROBATION – RÈGLEMENT 1266-5

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022, le *Projet de règlement 1266-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1266-5 modifiant le Règlement 1266 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-781

REJET DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-086 P

ATTENDU QUE la *Division de l'approvisionnement* a lancé la demande de soumissions publiques **SA2022-086 P** pour le broyage de branches;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule (1) soumission;

ATTENDU QUE la soumission présente un dépassement important du budget alloué à ce projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de rejeter la soumission reçue dans le cadre du dossier **SA2022-086 P** pour le broyage de branches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-782

REJET DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2022-059

ATTENDU QUE la *Division de l'approvisionnement* a lancé la demande de soumissions **SA2022-059** pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin MC pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme présente un dépassement important du budget alloué à ce projet et qu'il y a lieu de revoir l'orientation de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du dossier **SA2022-059** pour le traitement de l'agrile du frêne au TreeAzin MC pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2022-12-783

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-004
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-03-143** adoptée le 16 mars 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9407-5124 QUÉBEC INC. (MP DUMONT)** pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la « *deuxième* » année de renouvellement

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de renouveler le contrat de la compagnie **9407-5124 QUÉBEC INC. (MP DUMONT)** pour les travaux de réparation de pavage pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2023, au montant de **31 618,13\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2022-12-784**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que la séance soit levée à 17 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER